13 août 2014 -17:55

Le Gouvernement approuve le nouveau plan national de transport de la SNCB (2014-2017)

Sur proposition du Premier ministre Elio Di Rupo et du ministre des Entreprises publiques Jean-Pascal Labille, le Conseil des ministres a approuvé le nouveau plan national de transport de la SNCB. Par cette adoption, le Gouvernement met la dernière main au vaste chantier de modernisation du rail belge entrepris sous cette législature.

Le plan de transport de la SNCB actuellement d'application pour la circulation des trains voyageurs a été mis en service en mai 1998. Hormis les adaptations annuelles des horaires, les principes généraux qui sous-tendent ce plan de transport n'ont que très peu évolué au cours de ces quinze dernières années.

Or, depuis 1998, le contexte global a évolué fortement, notamment avec :

- l'introduction des systèmes et procédures de sécurité renforcés (TBL1, TBL1+, TBL1++, TBL2 et ETCS) ;
- 70% de croissance du nombre de voyageurs-kilomètres et 13% de trains-kilomètres entre 1998 et 2012 ;
- l'augmentation importante des acteurs internationaux et l'utilisation combinée des lignes à grande vitesse et du réseau normal.

Dès lors, la SNCB travaille depuis 2011 à une réforme du plan de transport en vue de prendre en compte et d'améliorer les aspects suivants :

- intégrer le renforcement des procédures et des systèmes de sécurité ;
- tenir compte de la réalité des travaux sur l'infrastructure ;
- renforcer la robustesse de l'horaire ;
- réaliser une grille horaire plus rigoureuse et mieux structurée ;
- améliorer la ponctualité.

De plus, le nouveau plan de transport doit permettre de réajuster l'offre de trains au regard de la demande des voyageurs et notamment améliorer, sur la période visée, les connections vers l'aéroport Bruxelles-National (Diabolo) ainsi que la mise en service de nouvelles infrastructures (par exemple, le tunnel Schuman – Josaphat).

En février dernier, le Gouvernement analysait une première ébauche de ce plan de transport. Sur base de cette analyse et sur proposition du Ministre des Entreprises publiques, Jean-Pascal Labille, le Conseil des Ministres s'accordait sur une série de balises devant nécessairement être intégrées dans une nouvelle version du plan de transport de la SNCB.

Parmi ces balises figurent notamment le respect du contrat de gestion actuellement en vigueur ainsi que la suppression, une fois les travaux terminés, des minutes supplémentaires introduites sur certains temps de parcours pour tenir compte des travaux d'infrastructure. De même, le Gouvernement a demandé à la SNCB de soumettre ce plan aux autorités locales et de prendre en considération les demandes

d’adaptation pertinentes.

Ce mercredi, le Gouvernement a approuvé le nouveau plan préparé au cours des derniers mois par la SNCB pour couvrir la période décembre 2014 – 2017.
Dans cette nouvelle version la SNCB a veillé à apporter une série de réponses pour satisfaire les demandes formulées par le Gouvernement.

Ainsi,

- la SNCB a notamment revu son offre afin de garantir le respect de son contrat de gestion. Ces adaptations représentent un coût supplémentaire de 7,33 millions d’euros que la SNCB prendra à sa charge ;
- la SNCB s’est également engagée à supprimer, dès la fin des travaux et en accord avec Infrabel, les minutes supplémentaires introduites dans les horaires à cause de ces travaux ;
- la SNCB évaluera, dès la mise en œuvre du nouveau plan de transport, en concertation avec les sociétés de transport public régionales, l’offre de transport, en particulier dans les zones à faible densité de population pour que l’accessibilité aux zones d’éducation et d’emploi soit assurée. La SNCB, en concertation avec les sociétés de transport public régionales, veillera à améliorer cette accessibilité, tout en limitant autant que possible d’éventuels coûts d’exploitation supplémentaires ;
- la SNCB mettra en œuvre l’intégration de l’offre RER à hauteur de 8,9 mio de trains.kilomètres en décembre 2014 suivie de l’extension de l’offre de décembre 2015 grâce à la mise en service du tunnel Schuman-Josaphat, ainsi que l’extension de l’offre RER à partir de décembre 2016. Par ailleurs, la communication de l’offre intra-bruxelloise sera renforcée ;
- la SNCB se concertera avec les Régions pour la future version du plan de transport. Cette concertation commencera dès le début de l’étude prévue courant 2015.

Ce faisant, sur proposition de Jean-Pascal Labille, le Conseil des Ministres a décidé ce mercredi, d’approuver le plan de transport 2014-2017 ainsi revu et corrigé. Le Conseil s’est également accordé sur le fait que le respect des balises fixées par le Gouvernement fera l'objet d'un suivi régulier de la part du SPF Mobilité et Transports.

L’approbation du nouveau plan de transport constitue la dernière étape du vaste chantier de modernisation des chemins de fer entrepris sous cette législature. Elle s’ajoute en effet à la réforme des structures du groupe SNCB effective depuis le 1er janvier 2014 et à l’adoption du plan pluriannuel portant sur les investissements qui seront réalisés sur la période 2013-2025.

Toutes ces réformes mises bout à bout doivent, à terme, contribuer à assurer le développement d’un service public plus sûr, plus ponctuel et plus performant.

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11

© 2020 - news.belgium.be